



Dans son décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 [1] l'actuel gouvernement propose un régime dérogatoire aux municipalités pour l'organisation du temps scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires sous réserve notamment de l'accord des conseils d'école. Ce décret a été compris comme la possibilité pour toutes les municipalités de revenir à une semaine d'enseignement sur 4 jours.

L'avis de la FCPE de la Seine-Saint-Denis.

Le retour aux 4 jours est inadapté au rythme biologique des enfants et ne les place pas dans les meilleures dispositions pour assimiler les apprentissages. Maintenir les 5 matinées d'enseignement s'avère donc indispensable pour une meilleure réussite scolaire. Mais pour cela, le gouvernement doit prendre les dispositions financières nécessaires pour soutenir les maires qui jouent réellement le jeu des 4,5 jours d'école.

Plutôt que de revenir aux cadences inutiles pour nos enfants, faisons le pari de l'avenir. Engageons notre pays dans le maintien des 4,5 jours d'enseignement et finançons de façon pérenne les activités périscolaires pour les communes qui ont à cœur de démocratiser les savoirs. Nous voyons bien que, pour des milliers d'enfants, la réforme des rythmes scolaires aura permis, par exemple, des initiations aux activités artistiques quand les conservatoires manquent de place ou quand des associations pratiquent des tarifs inaccessibles.

La priorité doit désormais plutôt d'encourager les maires qui jouent le jeu. Le nouveau gouvernement doit accompagner ces élus de proximité en prenant en charge ce coût intégralement, dès lors qu'ils respectent les engagements pédagogiques et éducatifs reconnus par les services de l'État. C'est cela tenir compte de la proximité : faire des dotations de l'État un outil financier de liberté pour le progrès et non pour structurer les inégalités territoriales en permettant aux seules communes qui en ont les moyens de faire évoluer une attention éducative ancrée dans le monde tel qu'il est.

La France est dans un monde qui bouge, nous la ferons avancer en encourageant la mutualisation des expériences innovantes et en particulier celles qui ont su recréer du lien de proximité entre des acteurs soucieux d'encourager la co-éducation.

A- Une réforme des rythmes scolaires perçue à travers le prisme des difficultés de mise en place dans les territoires et le faible accompagnement de l'Etat

Cette réforme des rythmes scolaires devait permettre d'impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs qui gravitent autour des enfants. Il aurait été nécessaire dans chaque commune, dans chaque école de penser l'ouverture de l'école, repenser les temps d'apprentissage et de vie de l'enfant, les temps de détente et les temps de circulation, les lieux de vie de l'enfant et surtout les façons d'apprendre.

La première étape de cette réforme, avec le décret Peillon a été de repenser le temps scolaire, en l'articulant autour des temps où les enfants étaient les plus disponibles pour apprendre, le matin. Pour autant, des questions organisationnelles n'ont jamais été réellement réglées, comme par exemple les transports ou la cantine et les projets éducatifs n'ont pas toujours été mis en place de la meilleure des manières. L'ensemble de ces éléments a donné une image négative de la réforme parfois sur le terrain, amenant des parents d'élèves à vouloir revenir aux 4 jours.

La réforme des rythmes scolaires est au milieu du gué, les 5 matinées par semaine s'accompagnent également d'une réorganisation du temps scolaire sur l'année. La répartition entre le temps de classe et le temps de vacances doit être revue. L'alternance 7/2 (7 semaines de cours et 2 semaines de vacances) est à privilégier. D'ailleurs, les longs tunnels de cours de fin d'année, qui s'échelonnent parfois sur 11 ou 12 semaines ne bénéficient certainement pas aux élèves.

Toute mise en place d'une réforme des rythmes scolaires dans les territoires dépasse le cadre de l'école influant sur l'organisation de la vie des familles. L'annonce d'un tel changement, notamment la cinquième matinée de classe, la mise en place effective ou non de TAP, a créé des crispations, de l'hostilité tant médiatique que symbolique, sur la base d'arguments justifiés ou non : la fatigue des enfants, des coûts prohibitifs, un non apport pédagogique des activités périscolaires, l'inégalité entre les territoires...

De la même façon, **la mise en place de la semaine de 4 jours crée également beaucoup de bouleversements dans les familles** concernant l'organisation du mercredi, un budget à prévoir pour cette matinée et/ou journée, la crainte du manque d'une matinée de cours, le possible réaménagement du temps de travail des parents... et on peut voir s'agrandir la question des inégalités.

B- Les rythmes scolaires doivent être aménagés selon les réalités de l'enfant

La journée scolaire en France est la plus longue d'Europe. En 2001, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) publie un rapport portant sur **le rythme biologique de l'enfant en fonction de ce que lui impose l'adulte** dans l'organisation de son temps journalier. S'il y a bien un rythme journalier de l'enfant, il n'a pas été attesté scientifiquement l'existence d'un rythme hebdomadaire : c'est l'organisation de la journée scolaire qui doit être repensée et allégée.

Au cours préparatoire et par jour de classe, on peut estimer à trois heures trente minutes la durée vraiment utile des activités pédagogiques. C'est-à-dire, la quantité de temps pendant lequel la vigilance et l'attention sélective des enfants sont suffisamment élevées pour que les savoirs et connaissances soient efficacement transmis, et donc pour que chaque élève ait une probabilité élevée de bien comprendre et apprendre. Dans les cours moyens, on peut l'estimer à quatre heures trente minutes. Le jeudi et le vendredi sont mis en avant comme les jours des meilleures performances.

L'Ecole le matin pour bien apprendre

Jusqu'à midi, l'attention de l'enfant augmente. Pour favoriser la réussite scolaire des élèves, les matinées doivent être réservées aux apprentissages scolaires et le plus régulièrement possibles, sans coupure hebdomadaire (5 matinées). Les heures de classe

restantes sont à répartir les après-midi, le plus loin possible des repas.

Une pause méridienne de qualité

Un temps de repas au rythme de chacun, accompagné par du personnel formé, dans des locaux bien conçus et avec le souci de la qualité alimentaire. Les habitudes se prennent dès le plus jeune âge.

Un temps calme après le déjeuner

Parce que le moment de la digestion est de faible vigilance, même pour des adultes, il faudrait éviter des apprentissages purement scolaires. Les besoins des enfants ne sont pas les mêmes selon leur âge et l'organisation de la journée peut être différente entre les maternelles et les primaires : pour les plus petits, une sieste et pour les autres une activité qui aide à se recentrer (relaxation, jardinage, contes, échecs...).

Après 15h, le retour de l'attention

En 2^e partie d'après-midi, autour de 15h, le pic de vigilance remonte progressivement, l'enfant est alors disponible pour de nouveaux apprentissages.

Le sommeil

Il doit être régulier, avec des horaires de coucher les plus fixes possible pour ne pas créer de décalage dans l'horloge biologique de l'enfant et en limitant le temps passé devant les écrans (télévision, téléphones portables, ordinateurs, consoles de jeux...).

La semaine de 4 jours perturbe davantage les enfants, car ils subissent deux coupures dans leur rythme de vie et d'apprentissage : le jeudi matin reproduisant le même scénario que celui du lundi. Ils ont alors à deux reprises du mal à se réapproprier des comportements d'apprentissage. En outre, l'organisation sur quatre jours impose aux enfants six heures de classe par jour afin d'atteindre les heures hebdomadaires légales. Cette longueur excessive des journées perturbe encore plus les apprentissages pour des enfants de moins de huit ans et en particulier pour ceux qui sont les plus fragiles. La semaine de 4 jours n'est sûrement pas très bénéfique pour les enfants puisque les études PISA nous classe dans le bas du panier. Or, ces études portent sur une cohorte d'élèves qui avaient 15 ans en 2015, donc qui précisément a vécu le passage aux 4 jours.

Une journée moins chargée en apprentissages scolaires est une journée moins lourde et moins stressante. Et c'est bien l'objectif de la réforme des rythmes scolaires, mieux étaler les apprentissages scolaires dans le temps.

L'organisation de la semaine et de l'année scolaire en Europe

Les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible de l'Europe, les journées les plus lourdes et de nombreux déficits dans les apprentissages. La France est le seul pays européen à avoir mis en place la semaine des quatre jours. Les pays où les enfants apprennent mieux et sont le moins inquiets à l'école ont des jours avec une durée de cours moins longue dans la journée et plus de jours d'école dans l'année.

Les deux mois de vacances de notre calendrier mettent à mal les connaissances acquises. Les vacances doivent rester des vacances, sans contrainte de révision. Des vacances trop longues ne permettent pas la continuité éducative. L'allongement du calendrier scolaire, poursuivi dans la très grande majorité des pays de l'UE, vise un

meilleur étalement dans l'année et sur les journées.

La grande majorité des pays européens a articulé le temps scolaire sur la matinée, avec des temps éducatifs proposés la journée, possibles ou non. Selon les pays, les temps de pause et méridiens sont plus ou moins nombreux dans la journée. Ainsi, pour exemple, en Finlande, les élèves de primaire bénéficient d'un cycle 45 min de cours-45 min de pause, avec une pause d'une demi-heure pour déjeuner avant de se rendre dans d'autres activités éducatives possibles (sports, arts, temps calmes, jeux...).

	Jours de classe	Heures enseignement	Semaines d'enseignement
OCDE	187		
France (semaine à 4 jours)	144	24 réparties sur 4 jours	36
France (semaine des 4,5 jours)	175	24 réparties sur 4,5 jours	36
Finlande	190	19h réparties sur 5 jours	38
Allemagne	188	17 à 20 h réparties sur 5 ou 6 jours	37,5
Italie	200	25h réparties sur 5 ou 6 jours	38

C- Les rythmes scolaires en questions

Comme les adultes, les enfants ont des dizaines de raisons d'être fatigués.

En effet, ils grandissent et apprennent tout au long de la journée, même quand ils ne sont pas à l'école. La génération des enfants d'aujourd'hui dort en moyenne deux heures de moins que les enfants de la génération précédente. De plus, la prise en charge des enfants varie d'une famille à l'autre et quand les parents travaillent, certains enfants se lèvent tôt tous les jours et vont à la garderie tous les matins, rythmes scolaires ou pas.

L'accroissement de la fatigue des élèves est un constat récurrent qui doit être pris avec précaution. C'est un phénomène subjectif qui ne doit pas uniquement s'analyser au regard de la réforme des rythmes scolaires. Des études mettent en évidence une divergence importante entre la fatigue perçue par les adultes et l'étude des variations journalières et hebdomadaires de la vigilance des enfants, que ses auteurs expliquent par le caractère « subjectif » et parfois auto-réalisateur du ressenti.

Le déficit de sommeil des enfants constitue selon François Testu et René Clarisse un « véritable phénomène de société », le temps de sommeil nécessaire aux enfants étant sous-estimé de manière chronique par leurs parents. L'irrégularité dans les heures de coucher constitue une des causes de la désynchronisation et de la moindre vigilance observée au retour du week-end ou des vacances de fin d'année, et, dans le cadre de la

semaine de quatre jours, en fin de semaine.

Selon une étude, le retour à la semaine de 4,5 jours n'a pas accru la fatigue des enfants.

« Cette étude a été menée en 2016 par des chercheurs des universités de Tours et d'Orléans, pour évaluer les effets de la **réforme des rythmes scolaires**, sur demande du ministère de l'Éducation nationale. D'après eux, le retour des **cours le mercredi matin** et l'introduction d'**activités périscolaires** n'ont pas contribué à augmenter le niveau de fatigue des écoliers. 80 % des parents affirment que leur enfant n'a pas de difficulté à se lever le matin.

En outre, des chercheurs ont déterminé que l'attention des élèves ne faiblissait pas au cours de la semaine de 4,5 jours. Et les enfants eux-mêmes semblent favorables au dispositif puisque 87 % plébiscitent les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme.

L'étude révèle en revanche que les **écoliers** de grande section et de CP dorment en moyenne 15 à 20 minutes de moins qu'il y a 15 ans. Pour un enfant de 5 ans, qui a besoin de dormir 11h30 par nuit, le temps de sommeil moyen constaté les jours d'**école** n'est que de 10h33.

En cause, le décalage entre les rythmes de la semaine et ceux du week-end, mais aussi la méconnaissance des adultes des besoins de sommeil de leurs enfants. Bien sûr, l'étude pointe également du doigt l'augmentation du temps passé sur les **écrans**, autre facteur de **troubles du sommeil**.

Violaine Londe, psychologue spécialiste du sommeil et coordinatrice du réseau Morphée, préconisait ainsi de se couper des écrans 2h minimum avant d'aller dormir, ou du moins, de se procurer des filtres spéciaux pour diminuer l'émission de lumière bleue. Car, selon une étude de l'Académie américaine de pédiatrie, les écrans n'ont pas seulement un impact néfaste sur la qualité du sommeil, mais également sur les apprentissages des jeunes enfants. » (<http://www.vousnousils.fr/2017/09/15/les-rythmes-scolaires-pas-responsables-de-la-fatigue-des-enfants-607372>)

La « coupure du mercredi », qui n'a d'ailleurs aucun équivalent en Europe, et la faculté de pouvoir coucher leur enfant plus tardivement le mardi soir sont souvent mises en avant par des parents d'élèves, lorsque ces derniers expliquent leur préférence pour la semaine de quatre jours. Cela témoigne, à tout le moins, d'une mauvaise compréhension de l'enjeu du sommeil de l'enfant, voire d'une confusion entre les intérêts des parents et de ceux de leur enfant. La coupure du milieu de semaine a été mise en place pour permettre aux enfants de suivre une instruction religieuse et non pas parce qu'une journée d'interruption du travail scolaire en milieu de semaine s'imposait pédagogiquement. Initialement le jeudi, cette interruption est passée au mercredi en 1972.

Les grandes vacances ne sont-elles pas trop longues ? Ne faudrait-il pas revoir l'ensemble du calendrier scolaire sur l'année ?

Il est nécessaire de penser à une organisation annuelle plus pertinente. Si nous voulons permettre aux élèves d'avoir des journées moins lourdes, pour leur donner les moyens de réussir, nous devons opérer une réorganisation du calendrier annuel. D'autant plus que nombre d'études mettent en évidence le facteur inégalitaire de la longue durée des vacances d'été : 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances et la durée moyenne des congés d'été des Français est de deux à trois semaines... Enfin, la trop longue rupture du temps scolaire nuit à la continuité des apprentissages des enfants.

L'organisation de la pause méridienne

Il s'agit d'un véritable temps éducatif, où les bonnes habitudes alimentaires se prennent dès le plus jeune âge, mais aussi un moment où les enfants « font société ». Il faut pour cela que l'enfant soit accompagné par du personnel formé, dans des locaux calmes et bien conçus, avec le souci de la qualité alimentaire. C'est aussi un moment où les enfants sont moins réceptifs aux enseignements.

L'organisation de la semaine en 4,5 jours allège le temps de l'enfant

De fait, certains enfants pratiquaient déjà des activités extrascolaires le soir ou le mercredi, qui n'étaient pas comptabilisées dans le temps hebdomadaire de l'enfant. Avec la réforme, des activités sont proposées pendant la journée et à tous les enfants. L'accès pour tous les élèves aux activités artistiques, culturelles et sportives marque la véritable démocratisation de ces pratiques. Par ailleurs, les villes n'ont aujourd'hui pas les moyens d'accueillir tous les enfants qui le souhaitent au conservatoire ou dans les clubs de sport, aussi les prix d'équipement des enfants est prohibitif pour de nombreuses familles.

L'organisation du temps scolaire est décidée pour une période de trois ans maximum

Le nouveau décret Blanquer indique que les dérogations doivent être demandées conjointement par le conseil d'école et la commune.

- Si une des deux parties refuse le changement alors l'organisation actuelle est conservée.
- Si votre intention est de passer à 4 jours, il convient d'en informer la mairie avant d'envisager un vote en conseil d'école.
- Quelle que soit la réponse finale de la mairie, le vote du conseil d'école sera l'expression de la communauté éducative locale et permettra d'engager le débat sur ce sujet. En effet, chacune des parties a ses arguments (intérêt des élèves, intérêts personnels, contraintes budgétaires et matérielles...).

Le conseil d'école doit être une instance où un débat serein et respectueux peut se tenir.

Mais pour les parents délégués de la FCPE, il s'agit de demander d'élargir le débat au-delà des conseils d'école car cela concerne toute la communauté éducative.